LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 351 — DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 1899

ABONNEMENTS	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

OPINIONS

LA QUESTION MINISTÉRIELLE

Tous les partis s'accordent à reconnaître la haute importance du Congrès qui a organisé l'unité du parti socialiste et donné ainsi au prolétariat toute sa puissance d'action.

Un grand fait a frappé tous les esprits : l'extrémité de la fougue aboutissant à l'absolue concorde.

Dans le congrès, nous avons tous discuté avec une liberté qui allait jusqu'à la violence : il y a eu parfois comme de grands jets de flamme et de passion qui attestaient l'ardeur extraordinaire du parti. Et puis, c'est par un vote unanime, c'est avec un enthousiasme universel que le Congrès a conclu ses travaux.

Un parti qui contient tant de forces véhémentes et soulevées et qui est capable ensuite de les apaiser, de les ordonner pour une œuvre commune est un grand parti. Toutes les sèves généreuses du prolétariat coulent en lui et il sait les élaborer.

Je reviendrai sur toutes les questions d'organisation soulevées et résolues par le congrès, et j'insisterai notamment sur le mouvement admirable des fédérations régionales et départementales autonomes que je considère comme la plus riche espérance du parti. Aujourd'hui, je veux dire seulement un mot de la question ministérielle sur laquelle il pourrait subsister quelque obscurité dans les esprits.

Sur la participation d'un socialiste à un ministère bourgeois, le congrès a émis deux votes : un vote de principe et de théorie pure, un vote d'action et de conciliation.

La question de principe était celle-ci : la lutte de classe permet-elle à un socialiste d'entrer dans un ministère bourgeois ?

Je disais : oui, car tout ce qui peut ajouter à la force de la classe prolétarienne lui donne de nouveaux moyens de lutte contre la classe capitaliste. Oui, mais à condition que le socialiste ainsi délégué au ministère soit en effet un délégué, c'est-à-dire qu'il ait reçu mandat du Parti tout entier, et qu'il rende des comptes au Parti tout entier.

Et j'ajoutais qu'il faudrait toujours avertir le prolétariat qu'un socialiste entré dans un gouvernement bourgeois ne pourrait exercer qu'une action toute partielle, qu'il pourrait desserrer un peu les entraves qui arrêtent la classe ouvrière, mais que la société ne serait vraiment transformée que par la prise de possession complète du pouvoir.

Vaillant et Guesde, au contraire, disaient que la présence de ministres socialistes et de ministres bourgeois dans le même gouvernement, affaiblirait la conscience de classe du prolétariat et, en éveillant des espérances chimériques, accélérait le socialisme à une sorte de banqueroute.

Dans la commission nommée par le Congrès, les deux thèses se firent exactement équilibre. 29 délégués votèrent que la lutte de classe interdisait toute participation d'un socialiste au pouvoir bourgeois ; 28 délégués votèrent qu'elle le permettait, et un délégué des syndicats de Lorient, le citoyen Pommier, absent de la commission, par suite d'un malentendu, déclara devant le Congrès que, présent, il aurait voté avec nous.

Il y avait donc, sur la question abstraite de principe, 29 voix contre 29.

Au congrès, 815 mandats contre 630 se prononcèrent en principe contre l'entrée d'un socialiste au ministère.

Personnellement, je ne suis point fâché de ce vote. Il n'est pas mauvais que le parti oppose une barrière théorique aux ambitions importantes ou aux combinaisons étourdies.

En acceptant ou recherchant une part de pouvoir dans la société bourgeoise, le socialisme assumera toujours une grande responsabilité, et il faut qu'il soit rappelé nettement à son principe, à sa lutte essentielle et implacable contre le système capitaliste.

Mais il m'est impossible de ne pas remarquer qu'une décision « de principe » sur laquelle les socialistes sont aussi partagés cesse bientôt d'être une décision de principe.

Sur l'organisation du prolétariat en un parti de classe, sur l'action et l'union internationales des travailleurs, sur la socialisation des moyens de production et d'échange, le parti socialiste est unanime. C'est sur ces bases mêmes que le congrès était convoqué.

Or, que dans un congrès aussi foncièrement socialiste il se trouve les six quatorzièmes des mandats, plus du tiers qui ne considèrent pas l'entrée d'un socialiste au ministère comme contraire aux principes, c'est un signe décisif que le principe n'est pas certain.

Aussi bien, par 1,200 mandats contre 200, le Congrès a-t-il adopté la motion transactionnelle Delesalle, qui règle la pratique.

Cette motion prévoit qu'en certaines « circonstances exceptionnelles » le Parti pourra se demander s'il n'y a pas intérêt pour lui à avoir un délégué au ministère. Elle oblige les socialistes à concentrer leurs efforts sur la conquête des seuls mandats électifs « dans l'état actuel de la Société capitaliste et du Parti socialiste. »

Il en résulte que, si cet état se modifie, le parti socialiste pourra être amené à se demander s'il ne doit pas systématiquement rechercher une part du pouvoir gouvernemental.

Donc, tout en prenant des précautions nécessaires contre toute confusion de l'action socialiste et de l'action bourgeoise, le congrès socialiste a réservé pour l'avenir l'entière liberté de notre parti, et c'est là, pour nous, l'essentiel.

Quelles seront les conséquences du Congrès sur la situation ministérielle ? Rochefort prétend que la démission de Millerand s'impose. Rochefort n'a point qualité pour interpréter les décisions du Congrès. Le Congrès socialiste l'a flétri en flétrissant les nationalistes et les antisémites. Aucun de ses amis, que ce soit Ernest Roche ou Mornaud, n'a osé frapper à la porte du Congrès qui les eut repoussés avec mépris.

C'est le Comité général du Parti qui interprétera les décisions du Congrès. Et nous nous inclinerons devant son vote.

Mais je suis convaincu (et c'est l'opinion que je soutiendrai au Comité général) que la situation de Millerand n'est en rien atteinte par les votes du Congrès. Toutes les motions brutales ou perfides dirigées contre lui, soit par Argyriadès, soit par la citoyenne Sorgue, ont été repoussées, et Agyriadès a été formellement désavoué par Landrin, parlant au nom des blanquistes.

Le Congrès a entendu régler l'avenir : il ne s'est pas prononcé sur le passé.

Le parti socialiste n'a pas engagé officiellement sa responsabilité dans la formation du ministère Waldeck-Rousseau. Il n'a pas à prendre officiellement la responsabilité de sa dissolution : il n'a qu'à laisser se continuer l'opération en cours, au mieux des intérêts de la République.

Tout ce qui résulte du Congrès, c'est que les élus socialistes, dans leur conduite envers le ministère, n'ont pas à tenir compte de la qualité de socialiste de Millerand : ils ont seulement à décider si le ministère sert ou dessert la République.

Le socialiste est en face du ministère Waldeck-Rousseau comme il était il y a quatre ans en face du ministère Léon Bourgeois. Il n'a pas à lui faire plus de sacrifices. *Il n'a pas non plus à lui tendre plus de pièges.*

Je suis convaincu que c'est dans cet esprit de sagesse que le comité général du parti socialiste résoudra ces difficiles questions.

A l'heure où la réaction redouble d'insolence et prépare la candidature sénatoriale du scélérat Mercier pour en faire ensuite une candidature présidentielle, ce serait un crime de ne pas songer à la République.

Le Comité général de notre Parti aura le sentiment très net des responsabilités redoutables qui pèsent sur lui.

JEAN JAURÈS.

AU PAYS NOIR

LES POLICES D'ASSURANCES

Mon ami, Emile Raymond ayant apprécié, comme il convenait, la lettre adresssée au *Réveil* par ministère d'huissier, en réponse à un article publié par moi, le 16 octobre dernier, sur les agissements de la Société d'assurances dite « l'Espérance » je me bornerai à reproduire ici un article paru dans ce journal, le 23 juin 1891.

A cet date, la société dont nous entretenons nos lecteurs avait de nombreuses raisons de se taire, car, nous n'avons reçu ni papier ordinaire, ni papier timbré de la part des personnes visées.

Cet article, redevenu d'actualité, nous l'opposons aux dénégations de *M. Maillauchet.*

L'Espérance, tel est le titre d'une société anonyme d'assurances contre les accidents, laquelle a pour représentant le bien odorant Larose. Ce séduisant personnage excelle à persuader aux honnêtes gens les jouissances d'avantages inappréciables dès l'instant qu'ils auront apposé leur signature au bas du contrat qu'il leur présente. Point besoin d'en étudier les clauses, imprimées d'ailleurs en texte si fin, rédigées en style si embrouillé que quatre-vingt dix jour cent des signataires aurait mieux s'en rapporter au courtier que de se fatiguer les yeux et s'aburir l'intellect à essayer de comprendre.

Voici longtemps que M. Larose opère. En 1884, dans le bassin d'Anzin, il avait ainsi réuni un si grand nombre d'adhésions, que la presse dévoila au public ses manœuvres, que les tribunaux s'en préoccupèrent et qu'il fut contraint de résilier plusieurs engagements.

« Lisez, dit le malin assureur à ceux qui se laissent séduire : « Ici, les lettres (ont un centimètre de grosseur) « pour une somme de 24 francs, en cas de mort, votre femme a droit au capital de mille francs. Les accidents se répartissent en trois degrés. En cas d'incapacité de travail, le 1er degré, mille francs ; le 2e degré, cinq cents francs et le 3e degré, cent francs ».

« En cas d'incapacité temporaire absolue de travail, une indemnité de 2 francs par jour jusqu'à cent jours au plus. »

A première vue, cela paraît rationnel; mais, si l'on examine attentivement les quinze articles des « conditions générales » de la police, l'impression change.

Par exemple, nous trouvons au cinquième paragraphe de l'article 4, qu'à défaut de paiement de la prime dans les quinze jours, la compagnie ne paie pas d'indemnité pour l'accident qui surviendrait à l'assuré durant ce délai.

Plus rigoureux que le boulanger et l'épicier, M. Larose ne fait point crédit ; au contraire, il profite des retards occasionnés parfois par le chômage pour se dégager et garder l'argent, alors même que le sinistre aurait, pendant plusieurs années, réglé exactement aux dates convenues.

Le paragraphe 7 du même article est plus raide encore. « Les frais de poursuites, dont la charge du sous-traitant qu'il y aura doit rester, » c'est grâce à ce paragraphe, que pour avoir signé sans avoir minutieusement lu, quantité de souscripteurs se voient condamnés à payer, en outre de la prime, des frais de justice s'élevant jusqu'à deux cents francs et plus.

Le pauvre diable a donné son argent en pure perte, il n'est pas indemnisé, — il est condamné par les tribunaux.

Mais qu'importe au collectionneur de signatures, pourvu qu'il empoche sa commission.

L'ouvrier est-il atteint d'une blessure prévue par l'article 3, soit l'amputation d'un bras, d'une jambe, d'un pied, d'une main, ou de deux doigts y compris le pouce, la police est résiliée de plein droit.

Au moment où le secours quotidien devient nécessaire, la Compagnie l'*Espérance* le supprime. Elle se réserve même le droit de résiliation par simple lettre recommandée après guérison de chaque sinistre (art. 9). Et si, d'autre part, dans le délai de 48 heures, vous n'avisez pas la direction générale par lettre chargée que vous avez requis un médecin à vos frais pour constater l'accident qui vous est survenu (art. 29) on vous dira qu'on n'a pas reçu d'avis, et vous serez déchu de vos droits.

C'est ce qui est arrivé au nommé Louis Dehaies, mineur à Evin Malmaison. Ce citoyen perdit un œil ; il en informa M. Larose par des lettres *non recommandées.*

Sommé de répondre, M. Larose écrivait le 2 courant, à M. Dehaies que la société ne pouvait que rejeter le sinistre « pour non déclaration ou pour déclaration tardive. »

Or, M. Dubois, instituteur d'Evin Malmaison, a délivré un certificat à M. Dehaies, constatant qu'il avait écrit deux fois pour lui à M. Larose.

Le docteur Decourtieux, chirurgien-oculiste de l'hôpital de Lens, a certifié avoir retiré une parcelle de bois de l'œil gauche de M. Dehaies ; la compagnie des mines de l'Escarpe le a reconnu l'incapacité de travail de son ouvrier ; la société l'Espérance, n'en persista pas moins à refuser de payer l'indemnité due à Dehaies.

Pourquoi, direz-vous, ce dernier n'intente-t-il point une action contre les prétendus assureurs ? Je vais vous le dire.

L'article 15 du contrat prescrit que *toutes les contestations entre la compagnie et les contractants, seront jugées par les tribunaux ordinaires. De convention expresse, les demandes formées par les assurés contre la Compagnie seront portées devant la juridiction de la Seine, et celles formées par la Compagnie contre les assurés devant celle du siège de l'agence, quel que soit le domicile de l'assuré.*

De sorte que notre courtier trouva des juges partout pour faire condamner ses assurés et que ces derniers, pour se faire régler, sont obligés d'aller à Paris.

L'*Espérance*, dit-on, est décevante. C'est sans doute pour mieux mériter son titre que cette de M. Larose s'applique à n'être point la réalité.

Comme en juin 1891, j'affirme que des polices d'assurances ont été résiliées par décision de M. Canonne, juge de paix, à Bouchain, après une éloquente plaidoierie de Me Foucart fils, du barreau de Valenciennes.

L'échec que j'ai subi en 1889, au scrutin de liste, en compagnie des 26 candidats radicaux socialistes et des 27 opportunistes ne démontre pas l'inanité des faits reproduits plus haut.

Il en est de même de ma gestion des fonds du syndicat des mineurs du Nord qui n'a rien à faire dans ce débat.

Néanmoins, je propose au directeur de l'*Espérance* de vouloir bien accepter de venir à Anzin exposer en réunion publique ses insinuations malveillantes ; moi, j'y établirai, d'une façon péremptoire, que les escrocs ne sont pas chez nous.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

COMITÉ GÉNÉRAL DU PARTI SOCIALISTE

La première réunion du Comité général du Parti socialiste aura lieu dimanche 17 décembre, à deux heures de l'après-midi, au siège social du Comité, 17, rue Porteloin, à Paris.

Ordre du jour : Organisation intérieure du Comité. Nomination des commissions ; élection du bureau.

Bandits galonnés

Notre camarade Henri Turot publie dans la *Petite République* les lignes suivantes, qu'on ne lira pas sans une poignante émotion et qui ajoutent une nouvelle page d'horreurs au livre rouge des atrocités militaristes :

Le cas qui a pour le supplice infligé au soldat Zacharie du 1er bataillon d'Afrique, 6e compagnie, commandée par le capitaine Thierry.

La scène se passe à Fort-Mac-Mahon.

Zacharie, pour éviter une corvée des plus pénibles, s'était enfui et s'était caché dans les environs du camp. Découvert par le sergent Rambaud, il fut rapidement brutalisé et reçut pendant le trajet de nombreux coups de sabre, qui lui meurtrirent les membres. C'était un avant-goût des tortures qu'il allait subir.

Sur l'ordre du lieutenant Graber, Zacharie fut mis à la crapaudine par les soins du sergent Rambaud, et la souffrance fut telle que le malheureux se prit à gémir et à demander grâce.

Ses cris importunèrent Rambaud qui fit transporter le martyr dans un fort en construction ; et comme l'homme continuait de hurler sa douleur, on lui mit sur la tête un sac de plâtre pendant plusieurs heures. Après quoi il fut laissé à la crapaudine pendant toute la nuit.

Le lendemain matin, par une température de 35 à 38 degrés, Zacharie fut porté devant le camp et laissé en plein soleil.

De nouveau, la souffrance lui arracha des cris déchirants : voici ce qu'inventa alors l'immonde Rambaud pour obtenir le silence de sa victime ; il prit une poignée de sable fin et brûlant et en frotta la figure de Zacharie jusqu'à ce que la peau soit arrachée et le visage à vif...

Cette fois, c'en était assez ; la victime était agonisante et on dut la porter chez le major, qui se contenta de panser les blessures sans un mot de pitié ni de protestation.

Comme moi, n'est-ce pas, camarades, vous frémissez d'horreur et de colère. Ayez pourtant encore le courage de lire un autre récit :

« Voici, m'écrit le citoyen Prosper Cussy, de quels traitements j'ai été victime à Bishra à la 2e compagnie de discipline, sous les ordres du capitaine Loche.

« Un jour, je fus surpris détenteur d'un demi-litre d'alcool et aussitôt condamné à vingt jours de prison par le capitaine.

« Sur ces vingt jours, je fus 71 heures consécutives aux fers. J'avais les mains attachées derrière le dos et les pieds serrés à la barre de fer. Pour prendre du sommeil, je ne pouvais que m'asseoir et vous jugez de mes souffrances.

Le camarade m'explique ensuite que même pour satisfaire ses besoins naturels il n'était pas détaché, et que pendant ces trois jours il dut demeurer couvert de ses propres excréments.

« Pour manger, continue Cussy, j'étais obligé comme un animal de plonger la tête dans ma gamelle et de humer le bouillon comme je pouvais. Quant au pain et à la viande, pour pouvoir les saisir, il me fallait les renverser par terre et les saisir avec mes dents ! »

Ma main tremble en écrivant de pareilles choses et je ne sais si j'éprouve plus de colère ou plus de honte !

Sommes-nous donc de la même race, du même pays, de la même patrie que les monstres galonnés qui peuvent ordonner et exécuter de pareilles infamies ?

Exploitation cléricale

Un de nos confrères signale les empiètements successifs faits par les bondieusards sur la butte Montmartre, à Paris.

Non contents d'occuper à eux seuls la moitié de la butte, ils ont encore fondé dans l'impasse Franck une vaste imprimerie.

Ils s'étendent, gagnent du terrain, s'allongent et saisissent comme des pieuvres ; ils exploitent la misère en font travailler à des prix odieux de bon marché les malheureux qui, pour un morceau de pain, sont obligés d'accueillir leurs offres.

De plus, les ouvriers et ouvrières sont astreints à débiter quelques paten très avant et après le travail.

C'est une honteuse et criminelle exploitation de la misère, pratiquée sans vergogne par des gens qui ont le cynisme de se réclamer d'un Dieu de bonté et de justice.

Échos & Nouvelles

Sait-on que M. Chamberlain possède dans ses serres de Birmingham une admirable collection des plus belles variétés d'orchidées, sans jamais, à quelle heure que ce soit, en voir sans une de ces aristocratiques fleurs à la boutonnière.

Deux fois par jour, M. Chamberlain reçoit de Birmingham sa provision quotidienne. Il a son orchidée du matin et son orchidée du soir. Sans doute est-il plus fier de leur fraîcheur que des résultats de sa politique.

—o—

Lorsque les premières machines à souffler ont été introduites dans les fabriques de l'Indiana, des jeunes gens étaient employés à les faire « ronfler ».

Mais il paraît que les capitalistes ont trouvé que les jeunes filles sont tout aussi à même de remplir cette besogne, et que sont elles qui maintenant font souffler les machines.

« Elles coûtent moins cher, dit un patron, et on n'a pas de chances de troubles avec elles, étant beaucoup plus dociles que les garçons ».

Il ne faudrait pas être surpris si bientôt on nous apprenait que les jeunes filles ont été remplacées par des enfants. Tout de même, quelle belle chose que le régime capitaliste.

—o—

Les rois s'en vont.

On annonce de Zala Egerszeg, en Hongrie, la mort d'un pauvre employé de la ville connu sous le nom de Marcel Olanz. Les autorités en examinant les papiers laissés par le défunt ont constaté que le prétendu Marcel Olanz était un descendant du roi Gustave Wasa de Suède.

***

NOUVELLES A LA MAIN

Logique enfantine :

— Dis donc papa ?

— Quoi donc ?

— Comment que ça se fait que quand on souffle sur le feu ça l'allume, et que quand on souffle sur la bougie ça l'éteint ?

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 15 décembre. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le budget des Travaux Publics

Le ministre des travaux publics a entretenu le Conseil des questions soulevées par la discussion de son budget qui se poursuit devant la Chambre.

Les câbles sous-marins

Le ministre du commerce a commencé l'exposé de son projet relatif à l'établissement du réseau des câbles sous-marins destinés à relier la France continentale à ses colonies.

Les lignes projetées seraient ainsi classées par ordre d'urgence :

En première ligne, d'Oran à Saint-Louis du Sénégal par Tanger, de Hué à un point à déterminer au nord de Hong-Kong, de Madagascar à la Réunion, des établissements français du golfe du Bénin au Congo français ;

En seconde ligne, du Congo à Madagascar, de Tamatave à Diego-Suarez, du Sénégal aux établissements français du Bénin.

De plus, un crédit serait ouvert au ministère des colonies pour améliorer les lignes télégraphiques terrestres qui relient Saint-Louis à Kotonou et Libreville à Loango.

Ce projet sera déposé prochainement sur le bureau de la Chambre. Il reste à régler certains points, comme ceux relatifs aux moyens financiers, aux modes d'exécution et d'exploitation.

Les Croix de l'Intérieur

Les décorations dans la Légion-d'Honneur au titre du ministère de l'Intérieur seront ajournées jusqu'après les élections sénatoriales.

Les Douzièmes provisoires

Les deux douzièmes provisoires seront déposés mercredi ou jeudi à la Chambre.

Le gouvernement pense que la session extraordinaire pourrait être close le samedi 23 décembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris 15 décembre. — La séance est ouverte à 2 heures 30, sous la présidence de M. Deschanel.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

Suite de la discussion générale

On reprend la discussion générale du budget des Travaux publics.

M. Stanislas Ferrand, répondant aux discours de MM. Cornudet et Berteaux, soutient que l'épandage des eaux vannes de Paris sur divers territoires de la banlieue, ne présente aucun danger pour la santé publique.

MM. Berteaux et Cornudet protestent vivement.

M. Ferrand affirme qu'il est allé sur les lieux, et qu'étant du métier, il a pu se rendre compte de l'inocuité de l'épandage, il engage à ce sujet une discussion technique.

M. Cornudet maintient que des mesures immédiates s'imposent.

M. Aimond estime qu'une enquête est nécessaire, mais que la question exige un débat spécial.

M. Waldeck-Rousseau dit qu'il s'agit de savoir si la ville de Paris a tenu ses engagements. Le ministre des travaux publics a prescrit une enquête. On ne sait encore s'il y a un mal, ni quelle en est l'étendue, ni quels remèdes il y aura à apporter. Du débat actuel ne peut donc sortir une solution pratique.

Le ministère de l'intérieur ne peut que se préoccuper de la question d'hygiène. Il veillera à ce que la santé publique ne soit pas mise en péril.

Le président du conseil ajoute : On a exprimé certaines craintes au sujet de la salubrité des eaux de l'Avre. Je puis rassurer complètement ceux qui se sont faits l'écho

---

FEUILLETON DU 16 DÉCEMBRE. — N° 53

ROGER-LA-HONTE

Grand Roman populaire

par

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

MÈRE COUPABLE

I

Pendant cela, Raymond trempait son mouchoir dans l'eau très fraîche de la fontaine et lui tamponnait le front, lavait la blessure, baignant les yeux, la bouche, les mains :

— Prends bien garde de lui faire mal !

Mais Suzanne ne revenait pas à elle. Le sang coulait toujours du crâne ouvert, et les cheveux — les beaux cheveux blonds — se coagulaient, se souillaient.

— Il faut aller chercher un médecin, dit Raymond. Elle perd tout son sang, et sa blessure a l'air d'être grave.

Si elle reprenait connaissance mon Dieu !

— Cours, dit Raymond, va chercher Mme Louis et dis à Petit-Louis d'atteler un cheval à sa carriole. Mme Louis donnera à cette jeune fille des soins que nous ne pouvons lui rendre.

Pierre prit sa course vers la maison du garde.

Il fallait un bon quart d'heure pour y arriver, même en courant.

Raymond, à genoux près de Suzanne, dont l'immobilité l'effrayait, ne cessait d'étancher le sang de la blessure.

Il appuya doucement, chastement, comme il eut fait à sa sœur, la main sur le corsage de la jeune fille, du côté du cœur.

— Il bat, fit-il, on dirait qu'elle se ranime !

Et penché sur elle, il la contemplait avidement, comme s'il venait de se dire qu'à partir du moment où elle revenait à la vie, il n'oserait plus la regarder.

Et il répétait comme une sorte de prière :

— Mon Dieu, quelle est belle... et pâle !... Qui donc est-elle ?...

Tout à coup, Suzanne fit un mouvement. Une plainte sortit de ses lèvres, une plainte d'enfant comme un cri d'oiseau.

— Elle étouffe, dit Raymond... que faire ? La dégraffer ?... Je n'oserai jamais.

Il déboutonna les trois ou quatre premiers boutons de l'amazone qui serrait la jeune fille à la gorge, mettant à nu son cou blanc et fin — d'un blanc presque transparent.

Cela lui fit du bien, car elle ouvrit les yeux.

Raymond se recula, craignant de l'effrayer.

Tout d'abord, elle ne le vit pas.

Elle sentit sur son front une terrible pesanteur : elle avait beaucoup de peine à ouvrir les yeux, et même ouverts, elle ne distinguait pas très bien.

Elle essaya de se soulever sur les mains mais elle retomba en laissant échapper une exclamation de souffrance.

Elle resta un moment immobile, puis de nouveau, elle fit un effort, sans plus de résultat.

Raymond s'approcha d'elle. Alors elle l'aperçut :

— Monsieur, dit-elle, qu'ai-je donc ? Que s'est-il passé ?

— Ne remuez pas, mademoiselle, ne faites pas un mouvement, vous vous fatigueriez inutilement et cela redoublerait vos souffrances.

Elle porta machinalement les deux mains à sa tempe, où elle venait de sentir avec l'impression d'une chaleur brûlante, une douleur aiguë.

Elle retira sa main pleine de sang.

— Ah ! je suis blessée.

Ses cheveux s'étaient dénoués. Sur son épaule le sang avait coulé, tachant son amazone. Elle sentait aussi le sang qui coulait dans son cou. Et la fontaine limpide, d'une pureté de cristal, était là près d'elle, Suzanne tendit la main pour puiser de l'eau.

Sans doute la douleur devint plus vive, car elle pâlit.

Raymond se précipita.

— Mademoiselle, je vous en supplie, ne faites aucune imprudence, j'ai envoyé mon frère chercher la voiture du garde. Dans quelques minutes il sera ici. Alors nous vous transporterons chez Petit-Louis, où nous vous panserons.

Et, avec une sorte de timidité :

— Tout à l'heure, mademoiselle, lorsque vous étiez évanouie et que vous ne pouviez ni sentir, ni voir, ni comprendre j'ai lavé votre front, votre blessure, avec de l'eau fraîche... voulez-vous me donner votre mouchoir... pour que je vous soulage un peu... le mien, regardez, est rouge de sang.

Elle tira son mouchoir ; il le prit, le trempa dans l'eau.

Elle avait appuyé la tête contre l'arbre Elle ferma les yeux, essayant de sourire pour rassurer le jeune homme, dont elle voyait le trouble.

Lui, doucement, avec des précautions touchantes, refit ce qu'il avait fait tout à l'heure : il humectait la plaie, incessamment.

Entre ses cils, sans qu'il la vît, Suzanne le regardait, point inquiète.

Ce visage délicat et pâle, ces yeux doux exprimaient si bien la distinction et l'honnêteté, qu'elle était à l'aise auprès de son père.

— Que vous êtes bon, monsieur, murmura-t-elle... Vous êtes adroit comme un médecin et vos mains sont douces comme celles d'une femme... Dites-moi votre nom, afin que je le répète à mon père.

— Je m'appelle Raymond de Noirville. N'ayez aucune reconnaissance envers moi mademoiselle... ce que je fais n'est-il pas naturel et tout autre ne l'eût-il pas fait à ma place ?

— C'est étrange, dit-elle d'une voix qui s'affaiblit tout à coup, je ne souffre plus mais je ne vois presque plus clair.

Sa tête glissa le long du tronc de l'arbre jusque sur l'herbe.

— Mademoiselle..., mademoiselle, fit Raymond effrayé.

Elle était de nouveau évanouie.

En cet instant, il entendit un bruit de voix et le roulement d'une voiture sur les cailloux.

C'était Pierre qui arrivait avec Mme Louis.

Petit-Louis était allé, sur le cheval de Suzanne, qu'il avait sellé, jusqu'à Chevreuse prévenir le médecin avec mission de le ramener en toute hâte.

Pierre avait attelé le cheval du garde à la carriole et était venu aux ruines chercher Suzanne.

— Eh bien ! dit-il à Raymond.., Toujours évanouie ?

— Elle est revenue à elle tout à l'heure, m'a remercié, puis elle a perdu connaissance presque aussitôt.

— Pauvre demoiselle, murmura Catherine. Est-ce que c'est grave ?...

Elle a perdu beaucoup de sang ! fit Raymond.

Les deux frères avaient les yeux fixés sur le visage de la jeune fille.

Tout à coup, ils les relevèrent, leurs regards se rencontrèrent et, pendant deux ou trois secondes fouillèrent jusqu'au plus profond de leur âme...

Puis ils baissèrent les yeux tous les deux, comme s'ils s'étaient compris.

Ils étaient devenus plus pâles et leurs lèvres tremblaient un peu.

Mme Louis avait arrangé les cheveux de Suzanne et noué des linges autour de sa tête pour arrêter le sang.

Puis, aidée par les jeunes gens, elle la transporta dans la voiture. Comme il n'y avait que deux places, Catherine monta.

Pierre et Raymond marchaient derrière.

Les cahots firent ouvrir les yeux à Suzanne. Elle souffrait beaucoup. Cependant elle ne se plaignait pas.

Elle sourit même en reconnaissant la femme de Petit-Louis.

A la maison, elle voulut descendre sans aide, ce ne fut pas possible, le bras de Pierre la soutint... mais instinctivement des yeux, elle cherchait Raymond resté en arrière, et qui la regardait.

Elle fut étendue sur un lit.

Pierre et Raymond la laissèrent seule avec Catherine.

Du reste le médecin de Chevreuse arriva presque aussitôt.

Il visita la blessure, la pansa.

La plaie est profonde... dit-il... sans l'épaisseur des cheveux, cette jeune fille eut été tuée sur le coup.

— Est-ce grave ?

— Non. Rassurez-vous. Elle est faible parce qu'elle a perdu beaucoup de sang, mais elle est vigoureuse. Dans quinze jours, il n'y paraîtra plus. Seulement il ne faut pas tarder à la faire reconduire, car la fièvre va la prendre... Il faut des soins.

Le soleil était encore très haut. Il faisait chaud. On installa commodément Suzanne dans la carriole, toujours avec Catherine auprès d'elle. Le cheval de la jeune fille fut reconduit à la main par Petit-Louis. Pierre et Raymond prirent congé de Suzanne, qui leur tendit le bout de ses doigts.

Et l'on partit pour Maison-Blanche.

Roger Laroque vit de loin arriver ce cortège et reconnut le cheval. Tout de suite il comprit qu'un accident était arrivé à sa fille.

Il s'élança vers la carriole comme un fou.

Sa fille ! On la rapportait morte peut-être.

Suzanne, elle-même, l'avait aperçu, et de très loin lui tendait les bras.

— Mon enfant ! mon enfant ! Qu'est-il arrivé ?

Et ce fut lui-même qui la descendit et qui l'emporta vers le château.

— Presque rien, dit-elle... Ne vous effrayez pas, mon père... Je peignais les ruines de l'abbaye, vous le savez, quand un pan de mur s'est écroulé et une pierre m'a atteinte là, dans les cheveux. Ce n'est rien...

Laroque l'avait déposée sur un canapé.

Quelle peur tu m'as faite ! dit-il.

Et il essuya son front ruisselant de sueur

(A suivre).